

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 2 décembre 2025, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 14 Votants : 16 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain BELLICCHI, Anne ARRESTIER, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - **Absents** : Mme Brigitte DELCASSE, Mme Flavie TAVERA, Mme Marie-Laurence PRAISSAC, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

M. Alain MALMON a été élu secrétaire.

Délibération n° 3 : subventions associations sportives

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions 2025 suivantes :

Sud Quercy Lafrançaise Omnisports	5 520.31 €
Sporting Club de Lafrançaise	7 323.62 €
Tennis club	1 940.52 €
Football les Terrasses du Tarn	1 941.47 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les subventions ci-dessus d'un montant de 16 725.92 €,
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 65748,

Ainsi fait et délibéré le 8 décembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

 **Le Maire,**
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Alain MALMON

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)